TERRITOIRE VALLEE SUD - GRAND PARIS
VILLE DE CHÂTILLON

Pièce n° 4.2

Règlement graphique

Révision du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal : 23/12/15

Modification simplifiée n° 1 approuvée par délibération du Conseil de Territoire : 30/01/18

Modification simplifiée n° 2 approuvée par délibération du Conseil de Territoire : 26/03/19

Modification n° 3 approuvée par délibération du Conseil de Territoire : 24/02/20

Légende

- Limite de commune
- Limite de zone
- UBa — Intitulé de la zone
- Secteur avec des règles de hauteur spécifiques
- Espaces paysagers ou récréatifs à protéger
- Arbres remarquables à protéger
- Groupe d'arbres remarquables à protéger
- Alignements d'arbres à protéger (article L.123-1-5 III-2° du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiments à protéger (article 123-1-5 III-2° du Code de l'Urbanisme)
- Rez-de-chaussée à vocation commerciale ou artisanale à préserver (article L.123-1-5 III-5° du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (article L.123-1-5 V du Code de l'Urbanisme)
- Canalisation de gaz à haute pression en acier et sa zone de protection

0 250 500 Mètres

SIG VSGP - Ville de Châtillon - Ortho CD92 2018 - DGFIP 2019 - 07/10/2019